



**Réunion technique  
préparatoire de l'Afrique** pour le 3e Congrès mondial contre  
l'exploitation sexuelle des enfants et des adolescents

Dakar - 24-25 Septembre 2008

**Africa Technical  
Preparatory Meeting** for the World Congress III against  
Sexual Exploitation of Children and Adolescents

## Comment le secteur privé contribue à lutter contre l'exploitation sexuelle des enfants

### PROBLEMATIQUE ET CONTEXTE

La convergence de la responsabilisation sociale des entreprises (Corporate Social Responsibility, ou CSR) et de l'activisme pour les Droits de l'Homme a créé de nouvelles opportunités permettant aux ONG de travailler à l'international avec le secteur privé pour la prévention de l'exploitation des enfants. Depuis plusieurs années, l'industrie du voyage et du tourisme examine le rôle qu'elle joue en facilitant l'exploitation des enfants et participe ainsi à l'élaboration de stratégies visant à y mettre fin.

La Responsabilité Sociale des Entreprises est un concept selon lequel les entreprises intègrent des considérations sociales et environnementales dans leurs opérations et dans leurs interactions avec des collaborateurs. Grâce à ce concept, des compagnies de toute taille, en coopération avec toutes les parties prenantes, parviennent à réconcilier les ambitions économiques, sociales et environnementales.

La Responsabilité Sociale des Entreprises est encore loin d'avoir pris racine en Afrique. Ce concept fut d'abord introduit par des corporations transnationales (TNC) à partir de 2000. Ainsi, il est encore difficile de le faire accepter par les sociétés locales et aussi de le définir précisément. Les actions considérées comme CSR sont en général des initiatives philanthropiques comme des versements de fonds aux associations caritatives et ONG en soutien à leurs projets.

Une poussée supplémentaire au développement des CSR en Afrique fut le résultat d'initiatives lancées sous l'égide du Pacte Global de l'ONU, par exemple "Une Croissance Durable des Entreprises pour la Diminution de la Pauvreté", amenant petit à petit l'idée qu'une entreprise fait partie du tissu social et collabore avec la société en partageant des objectifs avec la communauté environnante, tout en continuant sa recherche du profit.

*Le Code de conduite pour la protection contre l'exploitation sexuelle dans le tourisme et les industries de voyage a été créé en 1998 par des tours opérateurs nordiques et ECPAT Suède. C'est un outil de responsabilisation sociale des entreprises pour que les firmes privées puissent combattre le phénomène de l'exploitation sexuelle.*

Les compagnies qui adoptent ce document acceptent en même temps de reconnaître un engagement social dans les destinations touristiques dans lesquelles elles opèrent. Actuellement plus de 600 entreprises y ont adhéré dans plus de 24 pays. En Afrique, le Code de conduite a été mis en place au Ghana et au Kenya.



**Réunion technique  
préparatoire de l'Afrique** pour le 3e Congrès mondial contre  
l'exploitation sexuelle des enfants et des adolescents

Dakar - 24-25 Septembre 2008

**Africa Technical  
Preparatory Meeting** for the World Congress III against  
Sexual Exploitation of Children and Adolescents

## QUELQUES CAS

Cependant, la situation générale du CSR sur le continent est plutôt inégale, avec de grandes variations d'un pays à l'autre, et aussi beaucoup de progrès à faire, même là où les industries ont été exposées au concept depuis longtemps (notamment des pays comme le Kenya, l'Afrique du Sud et la Zambie, qui disposent d'un secteur industriel plus développé).

De plus, les quelques cas de politiques de CSR mises en place se sont principalement concentrées (comme cela se passe dans le reste du monde) sur l'environnement et les Droits de l'Homme, du point de vue des conditions de travail. La prise en compte de problèmes ne tombant pas sous la responsabilité directe des entreprises, comme le HIV/SIDA, a été plutôt sporadique.

Une des formes d'exploitation sexuelle les plus évoquées est le tourisme pédophile, par lequel l'exploiteur se déplace depuis sa région d'origine (que ce soit depuis le même pays ou de l'étranger) afin d'avoir un contact sexuel avec des personnes mineures.

Les exemples de CSR relatifs à ce domaine sont, à l'échelle du continent, rares. Il est intéressant de mentionner l'incursion faite sur le continent par le *Code de Conduite Pour la Protection des Enfants contre l'Exploitation Sexuelle par le Voyage et le Tourisme*, un outil créé à l'initiative des industries elles-mêmes en proche collaboration avec ECPAT. Seul outil ayant, jusqu'à présent, été adopté en Afrique.

Ce Code a fait en 2007 des progrès lents dans quelques pays. Le Kenya fut un temps, le seul pays de la côte orientale où des entreprises locales ont adopté le Code. Dans le même temps, le gouvernement de la Gambie a préparé et introduit sa propre version du Code de Bonne Conduite pour le secteur privé, basé sur le Code d'Éthique émis par l'Organisation Mondiale du Tourisme. Ce genre d'appui gouvernemental serait le bienvenu dans d'autres pays africains. Des exemples similaires existent dans seulement quelques pays hors de l'Afrique, principalement en Amérique Latine, par exemple en Argentine, au Costa Rica et au Guatemala.

Il est vraiment nécessaire d'impliquer fortement plus de secteurs du monde de l'entreprise pour assurer un réel impact des actions du secteur privé sur la vie locale. Des stratégies de coopération et de collaboration à tous les niveaux et parmi les différents intervenants sont absolument nécessaires et devraient être encouragées.